

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MAI 1875.

Nouveau crédit provisoire à valoir sur le budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1875 (').

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. T'SERSTEVENS.

MESSIEURS,

La commission ne peut qu'approuver les motifs de convenance qui déterminent le Gouvernement à solliciter de la Chambre un nouveau crédit provisoire de 6 millions destiné au Département des Travaux Publics.

Le Sénat doit pouvoir examiner ce budget avec toute la maturité désirable.

Le crédit de 6 millions permettra d'attendre la fin du mois de juin.

Les services sont assurés par le crédit de 14 millions jusqu'à la fin du mois de mai. Le crédit qui vous est demandé les assurera jusqu'à une époque où, il est permis de l'espérer sérieusement, le budget aura été examiné par les deux Chambres.

La section centrale à l'unanimité vous propose l'adoption du projet de loi allouant un nouveau crédit provisoire à valoir sur le budget des dépenses du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1875.

Le Rapporteur,
LÉON T'SERSTEVENS.

Le Président,
P. TACK.

(1) Proposition de loi, n° 163.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, T'SERSTEVENS, NOTHOMB, DE LEHAYE, MONCHEUR, LE HARDY DE BEAULIEU et WASSEIGE.
